

C.C.A.S. DE PUILBOREAU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à 18h30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Puilborain sous la présidence de Monsieur Didier PROUST, Vice-Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Didier PROUST, Dominique RAMBAUD, Stéphanie CASTELLON, Jocelyne ROCHETEAU, Evelyne GENTET, Brigitte BESNARD, Dominique MALLET, Jean-Louis MARY, Gilles ANTONIO

Étaient excusés : Monsieur Alain DRAPEAU (Procuration à D. PROUST)
Monsieur Dominique COUDREAU (Procuration à D. RAMBAUD)
Madame Julie DAUDIN
Monsieur Denys SIMON

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie CASTELLON

Secrétaire auxiliaire : Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX

Date de convocation : Le 07 mai 2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Etude des demandes aides financières
- Etude des dossiers « Bourse au permis »
- Tarification de l'atelier équilibre
- Organisation du plan d'alerte « canicule » 2025
- Choix du prestataire pour les coffrets gourmands
- Choix du prestataire pour l'animation de la galette des aînés
- Présentation du retroplanning des Conseils d'Administration– 2eme semestre 2025
- Informations diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, Madame Stéphanie CASTELLON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur Didier PROUST présente le compte-rendu de la séance du 19 mars et demande si les administrateurs ont d'éventuelles questions concernant la rédaction du procès-verbal.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

ETUDE DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Echanges non diffusés

ETUDE DES DOSSIERS « BOURSE AU PERMIS »

Dossier n° 2025-A

Echanges non diffusés

Après en avoir délibéré, il est proposé :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à cette demande de bourse au permis

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

TARIFICATION DE L'ATELIER ÉQUILIBRE

Les séances d'atelier équilibre se déroulent le lundi matin, le mardi et le jeudi après-midi toutes les semaines hors vacances scolaires.

Pour la saison 2024/2025, les groupes sont complets, ce qui représente 45 personnes avec la répartition suivante :

	Lundi	Mardi	Jeudi
Puilborains	14	15	10
Habitants ext.	1	0	5
Liste d'attente	7 habitants ext.		

Le CCAS fait appel à l'association Siel Bleu pour l'animation des groupes. Le tarif horaire de l'association pour la saison 2025/2026 sera de 59 € de l'heure, inchangé par rapport à l'année précédente.

Il est proposé au Conseil d'Administration de ne pas procéder à une augmentation tarifaire pour les participants et de maintenir les cotisations suivantes :

- **2,50 €** la séance pour les participants habitant la commune de Puilboreau
- **3,40 €** la séance pour les participants habitant une commune extérieure

Il est également proposé d'ouvrir les inscriptions à partir du mercredi 11 juin pour les Puilborains uniquement et à partir du 30 juin pour les habitants des communes extérieures.

En cas de désistement de participation, les Puilborains inscrits sur la liste d'attente seront contactés prioritairement.

Madame Dominique RAMBAUD demande la signification du mot « extérieur » dans ce contexte.

Monsieur Didier PROUST répond que l'activité est également ouverte aux habitants des autres communes.

Il ajoute que les agents restent vigilants sur le bon déroulement de cette action et qu'une remarque a été faite à l'association Siel Bleu, notamment en raison des retards répétés d'un animateur.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- **D'ADOPTER** la tarification de l'atelier équilibre pour la saison 2025/2026 suivante :
 - **2,50 €** la séance pour les participants habitant la commune de Puilboreau
 - **3,40 €** la séance pour les participants habitant une commune extérieure
- **VALIDER** l'ouverture des inscriptions à partir du mercredi 11 juin pour les Puilborains uniquement et à partir du 30 juin pour les habitants des communes extérieures.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	------	--------	-------	---------------------------

	11	0	0	0
--	----	---	---	---

ORGANISATION DU PLAN D'ALERTE « CANICULE » 2025

A la date du 07 mai 2025, 176 personnes sont inscrites sur le plan d'alerte soit une augmentation de 33 inscrits par rapport à l'année précédente. Toutes les personnes figurant sur ce registre recevront des appels téléphoniques lors d'un déclenchement du plan canicule.

Pour assurer la réalisation de tous les appels, les administrateurs seront sollicités pour aider les agents du CCAS dans cette tâche.

Tous les administrateurs ont reçu une demande par email afin de connaître leurs disponibilités du 01^{er} juin au 15 septembre en cas de mise en œuvre du plan canicule.

Monsieur Didier PROUST rappelle que lorsque la préfecture déclenche le plan canicule, il est impératif de contacter toutes les personnes inscrites sur le registre, afin de délivrer un discours de prévention.

Il souligne que cette mission peut être chronophage, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes isolées.

Madame Dominique RAMBAUD s'interroge sur les personnes mobilisées pour passer ces appels : s'agit-il uniquement des administrateurs ou les bénévoles peuvent-ils aussi être sollicités ?

Monsieur Didier PROUST répond que seuls les agents du CCAS et les administrateurs procèdent aux appels.

Madame Dominique RAMBAUD fait remarquer que les personnes inscrites sur le planning ne seront pas nécessairement sollicitées.

Monsieur Didier PROUST confirme qu'il s'agit d'un dispositif d'astreinte.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES COFFRETS GOURMANDS

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le choix du prestataire pour la distribution de coffrets gourmands aux Puilborains âgés de plus de 75 ans et plus.

Pour rappel en 2024, le CCAS avait recensé 854 personnes de plus de 75 ans dont 193 couples. Le service avait commandé 319 coffrets individuels et 155 coffrets couple pour un montant total de 8 350 €. Le Conseil d'Administration avait retenu un coffret individuel à 15,00 € et un coffret de couple à 23,00 €.

Pour l'année 2025, le CCAS a recensé 920 personnes de plus de 75 ans dont 220 couples (66 personnes supplémentaires par rapport à 2024).

Lors du Conseil d'Administration du 19 mars, il avait été fixé un budget entre 15 € et 17 € pour un colis individuel et entre 20 € et 23 € pour un colis couple.

Le CCAS enverra le coupon-réponse la semaine 25 et la mise sous pli s'effectuera le vendredi 13 juin à 14h30 à la Maison du Puilborain. Le prochain « Le Puilborain » invitera toutes les

personnes de plus de 75 ans n'ayant pas reçu de courrier à se faire connaître auprès du CCAS.

Monsieur Didier PROUST indique que les nouveaux arrivants ne s'inscrivent pas forcément sur la liste électorale. Les personnes de plus de 75 ans sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS.

Une réflexion est en cours en interne sur la constitution des colis et le coût.

Monsieur Didier PROUST précise avoir interrogé une dizaine de seniors sur leur préférence entre un colis sucré ou salé. Il en ressort que l'intérêt porte davantage sur le coffret lui-même que sur son contenu précis.

Madame Dominique RAMBAUD relève que certains colis comportent des bons cadeau. Le CCAS ne peut pas faire de publicité. Ces coffrets ne pourront donc pas être retenus.

Monsieur Didier PROUST salue cette remarque et indique que le bon peut être retiré du coffret.

Monsieur Didier PROUST ajoute que le contenant retenu en 2024 fut très apprécié.

Madame Evelyne GENTET relève que les propositions actuelles comportent de beaux contenants.

Monsieur Didier PROUST dit qu'il est possible de commander un colis individuel à une société et les colis couples auprès d'une autre.

Madame Dominique RAMBAUD souligne que les prix sont probablement fixes.

Monsieur Didier PROUST ajoute que les prestataires ont fournis des devis.

Madame Stéphanie CASTELLON interroge sur la tranche de prix définie par le CCAS.

Monsieur Didier PROUST rappelle que le colis individuel doit être compris entre 15€ et 17€ et le colis couple entre 20€ et 23€.

Monsieur Didier PROUST propose de délibérer dans un premier temps sur trois coffrets.

Madame Evelyne GENTET fait remarquer que les douze propositions reçues sont similaires. Elle relève que le coffret « Tradition » proposé par la société Paul Larédy propose une planche à découper.

Les administrateurs procèdent alors au vote.

Le coffret individuel « Tradition » de la société Paul Larédy est retenu.

Monsieur Didier PROUST demande si les coffrets destinés aux couples seront commandés auprès du même prestataire.

L'assemblée répond par la positive.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- **CHOISIR** le prestataire Paul Larédy pour l'acquisition des coffrets gourmands « Tradition ».

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

Monsieur Didier PROUST ajoute qu'il faudra rediscuter de cette action à l'avenir (budget, produits locaux, ...)

Madame Evelyne GENTET souligne que le geste est plus important. Il est essentiel d'aller vers les séniors. Le budget et le contenu des coffrets peuvent être revus.

Madame Dominique RAMBAUD ajoute que ce n'est pas la valeur du cadeau qui est vu par les séniors.

Monsieur Didier PROUST note qu'il y aura toujours des personnes mécontentes.

Madame Dominique RAMBAUD rappelle qu'il est important de conserver l'espace convivialité lors de la distribution.

Monsieur Didier PROUST abonde en ce sens : il faut maintenir cet espace.

Madame Brigitte BESNARD considère que distribuer des coffrets aux personnes de plus de 75 ans est un beau geste. Certaines communes distribuent uniquement des chocolats.

Monsieur Didier PROUST ajoute que des communes font également des repas, mais cela requiert un budget différent.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ANIMATION DE LA GALETTE DES AÎNÉS

Il est proposé au Conseil d'Administration d'établir la date de la prochaine galette des aînés au vendredi 16 janvier 2026 de 15h00 à 17h30 à la salle Baillac.

Les propositions pour l'animation de la galette des aînés sont les suivantes :

ANIMATION		TARIF
Séverine PLAIRE	Après-midi dansante avec interactivité de danses en lignes pour les volontaires	550,00 €
Cathy JOUBERT	Animation en chansons variété française et partie dansante	523,77 € (GUSO compris)
Orchestre Rivages	Prestation musicale dansante adaptée aux séniors	1 139,33 € (GUSO compris)

Monsieur Didier PROUST rappelle que la déclaration GUSO doit être ajoutée à la prestation.

Madame Evelyne GENTET ajoute que la déclaration GUSO doit être effectuée auprès de l'URSSAF.

Monsieur Gilles ANTONIO indique qu'il faut également faire une déclaration à la SACEM.

Monsieur Didier PROUST confirme que celle-ci est bien réalisée chaque année.

Madame Dominique MALLET informe l'assemblée que certaines personnes ont réclamé Cathy JOUBERT.

Madame Dominique RAMBAUD dit qu'il avait été signalé un problème de son avec Séverine Plaire lors de la galette des aînés.

Monsieur Didier PROUST précise que la commande a été formulée plus clairement lors de la demande de devis.

Madame Dominique MALLET note que le groupe de Séverine Plaire avait effectué des pauses dans l'animation.

Monsieur Jean-Louis MARY exprime sa satisfaction concernant la prestation de Séverine Plaire.

Monsieur Didier PROUST suspend puis reprend la séance.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- **CHOISIR** Cathy JOUBERT pour animer la galette des aînés 2026.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	10	0	1	0

Abstention : Gilles ANTONIO

Madame Evelyne GENTET interroge sur les danses en ligne.

Madame FRAINEAU-ROUX Anaïs précise qu'il s'agit de danses de type Madison.

PRÉSENTATION DU RETROPLANNING DES CONSEILS D'ADMINISTRATION – 2EME SEMESTRE 2025

Monsieur Didier PROUST procède à la lecture du tableau avec les dates des prochains conseils d'administration et demande si les administrateurs ont d'éventuelles questions.

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Didier PROUST informe l'assemblée que le CCAS a obtenu une subvention de la Conférence des Financeurs à hauteur de 1300€ pour l'action « Au plus pré de votre assiette » et de 1000€ pour « Une parenthèse hors du temps pour les aidants ».

Concernant le budget 2025, une enveloppe de 1 400 € avait été initialement allouée pour le financement de ces actions. Une décision modificative pourra être envisagée afin de réaffecter ces crédits à d'autres événements.

Monsieur Didier PROUST rappelle que la collecte de la Banque Alimentaire aura lieu les 13, 14 et 15 juin.

Monsieur Jean-Louis MARY dit qu'il trouve lamentable qu'il n'y ait pas de bénéficiaires qui participent à la collecte.

Madame FRAINEAU-ROUX Anaïs répond que certains bénéficiaires ont déjà pris part à des collectes par le passé, tout en soulignant la volonté de ne pas les stigmatiser.

Monsieur Jean-Louis MARY insiste sur l'importance de leur implication.

Madame Evelyne GENTET indique que la mise sous plis des courriers relatifs à la distribution des coffrets a lieu le même jour que la collecte alimentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président déclare la séance close à 19h48.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CASTELLON



Le Président,
Alain DRAPEAU



Pour le Président empêché, le Vice-Président,
Didier PROUST

NUMEROTATION DES EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS :

<u>2025/05/09</u>	Aide financière n°06-2025
<u>2025/05/10</u>	Aide financière n°07-2025
<u>2025/05/11</u>	Aide financière n°08-2025
<u>2025/05/12</u>	Bourse au permis de conduire – dossier n° 2025-A
<u>2025/05/13</u>	Tarifification de l'atelier équilibre
<u>2025/05/14</u>	Choix du prestataire pour les coffrets gourmands
<u>2025/05/15</u>	Choix du prestataire pour l'animation de la galette des aînés